

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE : L'ÉDUCATION NATIONALE ET LA POSTE MOBILISÉES POUR MAINTENIR LE LIEN AVEC LES ÉLÈVES ET LEURS FAMILLES

Mardi 31 mars 2020

Dans le contexte d'urgence sanitaire lié au coronavirus et alors que toutes les écoles et l'ensemble des collèges et lycées sont fermés depuis le 16 mars, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et La Poste resserrent un peu plus les liens qui unissent ces deux services publics aux familles, afin de garantir à tous les élèves et sur tous les territoires, la continuité du service public de l'éducation, en France métropolitaine et en Outre-mer.

Le premier projet est destiné à organiser une distribution sécurisée de matériels informatiques qui seraient disponibles dans les écoles et les établissements scolaires (tablettes et ordinateurs portables), en accord avec les communes, départements et régions, à partir de l'établissement scolaire qui gère l'inventaire de son stock attribuable et la liste des élèves bénéficiaires. Afin d'éviter tout déplacement des parents, les services de La Poste sont ainsi chargés de distribuer aux familles identifiées comme éloignées des dispositifs numériques, les colis contenant le matériel informatique préparés dans les établissements, en respectant les mesures de protection du dernier mètre, sans contact ni signature.

En complémentarité, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et La Poste accompagnée par sa filiale numérique Docaposte lancent **une seconde opération permettant aux élèves en situation de déconnexion numérique de recevoir des devoirs par courrier postal grâce au dispositif « Devoirs à la maison »**.

Le dispositif « Devoirs à la maison » poursuit trois objectifs :

- assurer une transmission hebdomadaire des devoirs préparés par les professeurs aux parents d'élèves des écoles, collèges et lycées qui n'ont pas d'accès aux outils numériques ;
- proposer la gratuité du retour postal des devoirs réalisés par les élèves ;
- numériser les devoirs réalisés afin de permettre leur diffusion dématérialisée et leur consultation par les professeurs concernés.

A partir de la fin de la semaine, chaque établissement scolaire primaire et secondaire accrédité, pourra se connecter à la plateforme développée par Docaposte et ainsi déposer les devoirs qui seront imprimés, mis sous plis et adressés, par courrier postal, aux élèves en situation de déconnexion numérique.

Dans chaque département, c'est le DASEN (directeur des services départementaux de l'éducation) qui est le correspondant de l'équipe projets « E-éducation » de La Poste, afin de déployer rapidement ces deux dispositifs.

Contacts presse

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
Tél : 01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

Groupe La Poste

Service de presse
service.presse@laposte.fr

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**